

Aides mises en place pour accéder aux cours de l'école de musique

Les aides suivantes ont été progressivement mises en place pour faciliter l'accès à l'école de musique :

- **Tarifification de l'école de musique basée sur le quotient familial.**
- **Règlement fractionné :** le paiement est possible en une ou trois fois (règlements aux mois de décembre, mars et juin)
- **Abattement de 20% :** les familles inscrivant simultanément 2 personnes ou plus bénéficient d'un **abattement de 20%** sur le montant total de leur participation financière (copie du livret de famille à fournir).
- **Chéquier Pass Culture :** ce chéquier favorise la pratique artistique des lycéens (renseignez-vous auprès de votre lycée).
- **Bons temps libres de la CAF :** à l'attention des 6 - 18 ans et automatiquement distribué aux familles dont le quotient familial est inférieur à 700 €.
- **Chèques vacances :** renseignements sur www.ancv.fr
- **Aide du CCAS:** visant les familles domiciliées à la Suze sur Sarthe ou Louplande, aide au paiement de l'inscription à l'école de musique sous conditions. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Régis ANDRE au 02.43.83.51.12.



Ecole de musique du Val de Sarthe

Inscription 2018

Constitution du dossier d'inscription

Se munir de :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone, EDF...).
- Une photocopie de votre avis d'imposition 2016 ou 2017
- Une photocopie de votre livret de famille si deux inscrits ou plus de la même famille (pour les résidents de la Communauté de communes uniquement).
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile »

En cas de dossier incomplet ou de pièces manquantes, nous ne pourrions pas accepter votre inscription.

QUOTIENT FAMILIAL

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus du foyer (ressources imposables avant abattement fiscal) et du nombre de parts (inscrit sur l'avis d'imposition).

Mode de calcul du quotient familial

$$\frac{\text{Revenu imposable} / \text{nombre de part} = \text{QF}}{12 \text{ mois}}$$

Catégorie	Quotients Familiaux
QF 1	Quotient inférieur à 600 €
QF 2	Quotient compris entre 600 € et 1200 €
QF 3	Quotient supérieur à 1200 €

L'adhésion à la « Formule » comprend un cours de formation musicale, un cours de formation instrumentale et l'accès à l'ensemble des groupes de l'école de musique.

Tarification 2018-2019

Enfant	QF1	QF2	QF3
Jardin / Éveil / Groupe*	48 €	70 €	80 €
Formation Musicale	100 €	146 €	167 €
Instrument	200 €	292 €	333 €
Formule	264 €	385 €	440 €

Adulte	QF1	QF2	QF3
Groupe et chorale*	55 €	80 €	92 €
Formation Musicale	123 €	179 €	205 €
Instrument	245 €	358 €	409 €
Formule	323 €	472 €	539 €

Stages / Projet annuel

Stage de 2 à 3 jours**	20 €
Stage sur l'année**	50 €
Projet annuel**	50 €

* Les activités de groupe sont gratuites pour toute inscription dans un cours instrumental ou de formation musicale.

** Les stages sont gratuits pour tout élève inscrit dans une autre discipline de l'école de musique.